



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Ville de Paris, CASVP, EPPM, Crédit municipal, Paris-Habitat, Caisses des écoles, SAEMES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Assemblée générale des 16 et 17 octobre 2019

Depuis notre assemblée générale des 28, 29 et 30 septembre 2016, le syndicat a participé activement à de nombreuses mobilisations, mais aussi à toutes les négociations sur les secteurs des administrations parisiennes où nous sommes implantés...Et parfois sur des secteurs où nous le sommes peu, par exemple sur la petite enfance.

Compte tenu des difficultés à bâtir des mobilisations unitaires, sur nos lieux de travail ou au niveau national comme lors de la mobilisation sur la Fonction Publique, nous n'avons pas pu obtenir de succès significatifs sur les principaux objectifs revendicatifs fixés en 2016.

Ceux-ci restent largement d'actualité comme le montre la résolution d'orientation proposée à l'assemblée générale des adhérents des 16 et 17 octobre 2019.

L'activité soutenue du syndicat nous a permis néanmoins d'obtenir des résultats, seuls, ou en commun avec d'autres organisations :

- Nos interventions dans les instances collectives (CHSCT, CT) centrales, de direction et d'établissement, ainsi que dans les réunions avec la DRH et le Secrétariat Général de la Ville de Paris, ont souvent permis de limiter les atteintes aux conditions de travail générées par les réformes consécutives.
- Le nombre de changements de grade a sensiblement augmenté. Dans un premier temps grâce à la fusion des échelles 4 et 5 en catégorie C dans le cadre des nouvelles grilles indiciaires, puis dans le cadre de la négociation sur les ratios promu/promouvables pour 2019 et 2020.
- Depuis le 1er janvier 2018, la Ville de Paris a enfin accepté que les congés maladie ne donnent plus lieu à des retraits sur les primes, et les procédures médico administratives et de reconversion professionnelle ont vu leurs délais de traitement raccourcis.
- Suite à nos interpellations, le délai d'indemnisation du chômage a considérablement réduit depuis la signature d'une convention entre la Ville de Paris et Pôle emploi.
- Une convention sur la prévoyance garantissant notamment le maintien du salaire en cas de demi-traitement rentrera en vigueur en 2020 à la Ville, à l'EPPM (Paris-Musées) et au CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris).
- Certains régimes indemnitaires ont été améliorés, en général dans le cadre des actions et négociations sur le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, en particulier en catégorie B (bibliothèques, animateurs, assistants sociaux, éducatrices de jeunes enfants, responsables et adjointes des établissements de la petite enfance) mais également pour les agents techniques contractuels des écoles, les adjoints d'animation contractuels, les agents de nettoyage, les agents d'accueil et de surveillance.
- Plusieurs centaines de requalifications en catégorie B ont été obtenues pour des postes d'ISVP (Inspecteurs de Sécurité de la Ville de Paris), d'AAS (Agents d'Accueil et de Surveillance) et d'AAAS (Adjointes d'Animation et d'Action Sportive).
- D'autres requalifications en catégorie B sont en bonne voie de réalisation pour certains agents de la DLH( Direction du logement et de l'habitat)

- Notre syndicat s'est par ailleurs largement mobilisé dans le combat des ASE (Assistants Socio Éducatifs) et EJE (Éducateurs de Jeunes Enfants) pour l'accès à la catégorie A.
- Des recrutements à l'échelle C1 ont été négociés pour plus de 100 agents en contrats aidés en 2018.
- Les agents d'accueil et de surveillance de la DPSP ont pu obtenir que les congés maladie ne donnent plus lieu à récupération.
- Plus de 1 400 vacataires de la DASCO (Direction des affaires scolaires), animateurs et gardiens des écoles, ont à présent accès à l'allocation prévoyance santé annuelle et aux œuvres sociales. Près de 10 000 vacataires ont bénéficié, également grâce à notre intervention, d'un rattrapage rétroactif suite à une rémunération en dessous du SMIC de la Ville. Un rattrapage sur 4 ans, de plusieurs milliers d'euros, a notamment été obtenu pour plus de 800 gardiens d'écoles.
- Des centaines de contractualisation d'animateurs vacataires ont été obtenues, ainsi que l'augmentation des quotités des contrats.
- Les règlements de service des personnels d'animation et des gardiennes et gardiens d'écoles ont été améliorés.
- Les agents de nettoyage ressortissant de l'Union Européenne ont été titularisés ; ceux de nationalité hors UE bénéficient d'un CDI à temps complet.
- Nos interventions dans les situations individuelles pour faire respecter les droits des agents, dont l'accès au logement social, sont souvent porteuses de résultats concrets.

L'activité de nos militants et du syndicat, est remarquée et appréciée sur les lieux de travail par de nombreux collègues de toutes catégories et fonctions. Le guide des droits et des carrières, dont l'édition papier a été diffusée à 40 000 exemplaires, ainsi que son édition spéciale DASCO tirée à 15 000 exemplaires et notre site internet, sont des outils très appréciés.

Dans ce contexte, depuis notre précédent congrès, notre syndicat a augmenté son nombre d'adhérents d'un tiers. Nous sommes présents dans de nouveaux secteurs. Notre score de plus de 10%, en progression de 3%, aux élections professionnelles de 2018 nous permet d'être représentés dans de nouvelles CAP et directions de la Ville de Paris et de bénéficier de droit syndical au CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris).

Ces réussites ne doivent pas masquer les difficultés :

- Un manque de reconnaissance par les personnels de l'utilité de l'action syndicale et des difficultés à mobiliser les personnels en particulier quand l'objet des revendications dépasse le périmètre de leurs corps.
- Des restructurations de service se faisant le plus souvent dans de mauvaises conditions.
- Un dialogue social trop souvent contourné et même détourné par l'administration sous prétexte de répondre aux « vœux des agents », instrumentalisés aux moyens de tchat et autres supports de communication interne.
- Une augmentation incessante du nombre de situations individuelles (médico-administratives, maltraitance au travail ...).
- Une difficulté à convaincre les agents souhaitant s'investir dans l'action syndicale que la meilleure formation s'acquière par la pratique et l'engagement.
- Un manque de moyens en temps et en militants pour pouvoir toujours répondre à la demande exponentielle d'interventions.
- Des difficultés à rencontrer les personnels dans les directions comportant plusieurs centaines de sites isolés ((Direction des affaires scolaires, Direction de la Famille et de la Petite enfance).

**Pour mieux nous connaître et agir ensemble, notre assemblée générale sera l'occasion pour chaque section de présenter, à toutes et tous, son propre rapport d'activité oral ou écrit.**